



A.S.A.C.A.

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE - CLUB ANDRESIEN



REGLEMENT PARTICULIER

41^{ème} RALLYE NATIONAL TOUT TERRAIN « PLAINES ET VALLEES »
28 ,29 et 30 NOVEMBRE 2014

CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE ET PRECISE LE REGLEMENT DES RALLYES TOUT TERRAIN.

PROGRAMME - HORAIRES

1. Parution du règlement et ouverture des engagements :
Mercredi 1^{er} octobre 2014 à minuit
2. Clôture des engagements :
Lundi 17 novembre 2014 à minuit
Parution et Disponibilité du road-book :
Jeudi 27 novembre 2014 à partir de 09H00
Bar « Le Pacy » 6 rue de Pacy à Saint-André-de-L'Eure. Téléphone 02 32 37 31 20
3. Reconnaissances :
(Pédestres, VTT, moto ou quad homologué exclusivement)
Jeudi 27 novembre 2014 reconnaissances autorisées de 13h à 17h
Des spéciales du samedi :
Foucrainville et Garancières 2 passages
Le L'habit interdit en véhicule motorisé
Vendredi 28 novembre 2014 reconnaissances autorisées de 9h à 14h
Saint-André / Illiers et Marcilly 2 passages
Des contrôles inopinés seront effectués.
Convoi de reconnaissance (Voir 6.2 P)
Convoi sur les 6 spéciales :1 passage 9h à 14h Départ Piste d'aviation
pour les reconnaissances **uniquement pilotes et copilotes** sont autorisés
(des road book seront disponibles au départ du convoi).
4. Accueil et Vérification des documents et des voitures :
(Voir 1.3 P)
Vendredi 28 novembre 2014
Vérifications administratives des documents de 16h00 à 18h00 :
Gymnase - Boulevard de la communauté européenne- à Saint-André-de-L'Eure
Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives
Vérifications techniques des voitures de 16h15 à 18h30 :
Rue du Chanoine Boulogne à Saint-André-de-L'Eure
Mise en Parc Fermé des voitures vérifiées :
Ouverture du Parc à 16h15 : Parking Carrefour Market à Saint-André de l'Eure

5. **1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs :**
Vendredi 28 novembre 2014 à 18h00 Gymnase - Bld de la Communauté Européenne à St André de l'Eure.
6. **Publication des équipages admis au départ et de l'ordre et heures de départ de la 1^{ère} étape :**
Vendredi 28 novembre 2014 à 19h30 : Mairie de Saint-André-de-L'Eure
Briefing concurrents (présence obligatoire): à 20h00 Gymnase - Boulevard de la communauté européenne à Saint-André-de-L'Eure
7. **Horaires 1^{ère} étape Samedi 29 Novembre 2014:**
Départ du parc fermé à 9h00 : Parking Carrefour Market à Saint-André-de-L'Eure
Section 1 ES 1
Arrivée 1^{ère} voiture à partir de 17h43 : Parking Carrefour Market à Saint-André-de-L'Eure
8. **Publication des résultats partiels :**
A l'issue de la 1^{ère} étape du Samedi 29 novembre 2014 :
Affichage du classement partiel provisoire
Affichage de l'ordre et de l'heure de départ de la 2^{ème} étape à 21h30. Mairie de Saint-André-de-L'Eure.
9. **Horaires 2^{ème} étape Dimanche 30 Novembre 2014 :**
Départ du parc fermé à 8h30 : Parking Carrefour Market à Saint-André-de-L'Eure
Section 3 ES 7
Arrivée du 1^{er} concurrent à partir de 16h06 : Parc Fermé - Piste d'Aviation de Saint-André-de-L'Eure
Vérifications finales des voitures au Parc Fermé - Piste d'Aviation
aussitôt l'arrivée des concurrents
10. **Publication des résultats du rallye :**
Dimanche 30 novembre 2014 : 30 minutes après l'entrée au Parc Fermé du dernier concurrent. Mairie de Saint-André-de-L'Eure
11. **Remise des prix :**
Dimanche 30 novembre 2014 à 18h30 - Salle du Clos Mulot à Saint-André-de-L'Eure
12. **Déchargement et Chargement des voitures :**
Le déchargement des voitures de course devra se faire obligatoirement sur le parking de Carrefour Market, Route d'Evreux à St André de l'Eure.

Le chargement des voitures après la fin du rallye devra se faire obligatoirement sur les anciennes pistes d'aviation - route de Coudres - zone artisanale de la Croix Prunelle dès la sortie de parc fermé. Aucune voiture de course ne devra emprunter le réseau routier après libération du parc fermé.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'A.S.A.C.A (Association Sportive de l'Automobile Club Andrésien) organise les 28,29 et 30 Novembre 2014 en qualité d'organisateur administratif et Christophe PANNIER en qualité d'organisateur technique, avec le Concours des Ets EUROVIA, du CONSEIL GENERAL DE L'EURE, des Villes de SAINT-ANDRE-DE-L'EURE, et d'EZY-SUR-EURE le rallye national avec participation étrangère dénommé :

41 ème RALLYE NATIONAL TOUT-TERRAIN « PLAINES ET VALLEES »

Le présent règlement particulier a été enregistré à la F.F.S.A. (Fédération Française du Sport Automobile) sous le **Permis d'organisation N° : 258** en date du : **09-09-2014**
Visa Comite Régional de Normandie N° : **22-14** en date du : **01-09-2014**

Comité d'organisation :

Président :	Mr Cyril LEBORDAIS	Licence n° 227673
Secrétaire Général :	Mr Mirko BRANDI	Licence n° 195795
Trésorier :	Mr Fabien CHANU	Licence n° 192029
Vice - Président :	Mr Pierre PHILIPPE	Licence n° 17698
Vice - Président:	Mr Richard TERCIER	Licence n° 183374
Vice - Président:	Mr Christophe PANNIER	Licence n° 121974

Organisateur Technique :

Nom : Mr Christophe PANNIER

Adresse : 40, rue Aval 27510 TOURNY

Secrétariat du Rallye :

A.S.A.C.A MAIRIE 27220 SAINT-ANDRE-DE-L'EURE Tél : 02 32 30 71 99

email : asac.andresien@orange.fr

LE MATIN : Jocelyne TERCIER

Tel : 02 32 44 40 40

Permanence Secrétariat pendant le Rallye :

MAIRIE 27220 SAINT-ANDRE-DE-L'EURE

Tél : 06 83 08 03 45

email : asac.andresien@orange.fr

Direction de Course :

Mairie de Saint André de l'Eure Tel / Fax : 02 32 32 87 00

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Mairie de Saint André de l'Eure

(temps en direct officieux accessible par Chronolive)

1.1 P OFFICIELS DU RALLYE

OBSERVATEUR FÉDÉRAL :

Mr Serge FREVILLE

Licence n° 27121/0419

OBSERVATEUR COMITE REGIONAL

Mr Jacques VERRIER

Licence n° 2205/1303

PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Mr Roger SOULAT

Licence n° 4825/1504

MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Mr Rémi DECARNIN

Licence n° 155905/1504

Mr Dominique RIOUX

Licence n° 14770/1501

DIRECTEUR DE COURSE :

Mr Gilbert LUCAS

Licence n° 12948/1422

DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT:

Mme Sylvie MONNIER

Licence n° 9968 /1307

ADJOINTS A LA DIRECTION DE COURSE :

Mr Lucien VARANGLE

Licence n° 36384/1307

Mr Sylvain MONNIER

Licence n° 9636 /1307

Mr Pascal POINSENET

Licence n° 8910/0203

Mme Elisabeth PERROT

Licence n° 6567/1504

Mr José PERROT

Licence n° 6570/1507

Mr Thierry MOREL

Licence n° 4906/1442

Mr Hubert VERGNORY

Licence n° 7092/1317

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS DELEGUES EPREUVES :**Equipe n° 1:**

Responsable :

Mr Julien GRESSIER

Licence n° 161143/0112

Adjointe:

Mme Marie-Line LOOTVOET

Licence n° 5938/0112

Equipe n° 2:

Responsable :

Mr Jacques COURTIN

Licence n° 6233/1504

Adjointe :

Mme Myriam MAWDSLEY

Licence n° 11115/1303

Equipe n° 3:

Responsable :

Mr Didier FOURNEAUX

Licence n° 7071/1307

Adjoint :

Mr Aurélien MEMPIOT

Licence n° 175142/1317

JUGE DE FAIT :

Mme Sophie GARDIA

Licence n° 54158/1504

Mr Gilles ROUX

Licence n° 1482/1504

MEDECIN CHEF:

Docteur Jean Pierre MORIN

COMMISSAIRES TECHNIQUES :

Mr Sébastien VERRON

Licence n° 46757/1714

Mr Michel FANGOUSSE

Licence n° 6939/1003

Mr Hervé DUROU

Licence n° 49716/0110

Mr Patrick GIRAUD

Licence n° 189624/1009

Mr Jean Pierre ROQUES

Licence n° 178808/1714

Mr Jean-Marie MAIRE

Licence n° 29577/1013

Mr Jacques SALENNE

Licence n° 18219/1306

Secrétariat Technique :

Mme Christine LOUIS

Licence n° 40653/1003

CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

Mme Sylvie DOYEN

Licence n° 154219/1422

Mr Gérard BRAU

Licence n° 1394/1410

CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE / INTERNET :

Mr Matthieu BONNAUD

Licence n° 41131/1101

SPEAKER OFFICIEL :

Mr Daniel LEMARIE

Licence n° 20425/1307

CLASSEMENT INFORMATIQUE :

Mme Anouk MAWDSLEY

Licence n° 1652/1303

Mr Stephan MEUBRY

Licence n° 180551/1303

1.2 P ELIGIBILITE

Le 41ème RALLYE NATIONAL TOUT TERRAIN «PLAINES ET VALLEES» compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout-terrain,
- Le Trophée Rallye 4x4,
- Le Trophée des copilotes,
- Le Challenge Rallye 2 Roues Motrices,
- Le Championnat du COMITE RÉGIONAL DE NORMANDIE,
- Le Challenge des Commissaires du COMITE RÉGIONAL DE NORMANDIE.

1.3 P VÉRIFICATIONS

1.3.1

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Le vendredi 28 novembre 2014 de 16h00 à 18h00 Gymnase - Bd de la communauté européenne à Saint-André-de-L'Eure.

Les horaires de convocation seront *impérativement* à respecter au ch A d'entrée

des vérifications administratives (consultables sur www.asacandresien.fr)

LES CONCURRENTS DEVRONT PRESENTER AUX CONTROLES ADMINISTRATIFS :

L'original des licences, permis de conduire + fiche d'homologation si besoin, autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage, passeport technique.

1.3.2

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Les vérifications techniques auront lieu de 16h15 à 18h30 Rue du Chanoine Boulogne à Saint-André-de-L'Eure.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées : Au Garage Tristan (Renault) - Saint-André-de-L'Eure Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 € T.T.C.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5 P Toute Personne qui désire participer au 41ème RALLYE PLAINES ET VALLEES doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le lundi 17 Novembre 2014 à minuit (Cachet de la Poste faisant foi) à :

Monsieur Richard TERCIER
A.S.A.C.A.

Les courriels devront être confirmés par l'engagement réglementaire accompagné du montant des droits d'engagement dans les délais imposés par le règlement.
En cas de liste d'attente, ne seront pris en priorité que les concurrents ayant réglé leurs droits d'engagement.

3.1.10 P Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum.

3.1.11.1 P LES DROITS D'ENGAGEMENT

sont fixés comme suit :

- | | |
|--|---------|
| a) avec la publicité facultative des organisateurs : | 450,00€ |
| b) sans la publicité facultative des organisateurs : | 900,00€ |
- à l'ordre de A.S.A.C.A.

3.1.12 P

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'autorité sportive national du concurrent.

Les chèques seront remis en banque après le rallye.

3.3 P ORDRE DE DÉPART

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.. 2014.

3.3.2 P ATTRIBUTION DES NUMEROS

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.. 2014.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.2. VITRES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.2.1p PNEUMATIQUES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.3 P ASSISTANCE

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A..

Pour des raisons de sécurité et de respect à l'égard des Riverains et des Communes traversées l'assistance est INTERDITE en dehors des parcs ou zones d'assistance.

Le stationnement des véhicules d'assistance est interdit sur les secteurs de liaison de même que l'utilisation de véhicules suiveurs.

Tout manquement dûment constaté sera sanctionné par le collège des Commissaires sportifs.

Rappel : en dehors des parcs ou zone d'assistance, toute réparation ne peut être effectuée que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage.

4.3.2.3 P LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

La publicité collective obligatoire et

La publicité facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P DESCRIPTION

Le 41^{ème} RALLYE NATIONAL TOUT-TERRAIN « PLAINES ET VALLEES » représente un parcours de 307,29 Kms. Il est divisé en 2 Étapes et 5 Sections.

Il comporte 13 Épreuves Spéciales d'une longueur totale de : 111,62 Kms et 195,67 Kms de liaison.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries. Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les Épreuves Spéciales sont :

SAMEDI 29 NOVEMBRE 2014

E.S : 1 et 4	L'Habit	6,640 kms
E.S : 2 et 5	Foucrainville	10,520 kms
E.S : 3 et 6	Garençières	7,940 kms

DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2014

E.S°: 7, 10 et 13	Saint André	10,140 kms
E.S°: 8 et 11	Illiers l'Evêque	10,300 kms
E.S°: 9 et 12	Marcilly	5,200 kms

Pas d'assistance entre ES 2 et 3/ 5 et 6 / 8 et 9 / 11 et 12.

Entre ces ES, une zone de ravitaillement + changement de roue sera disponible pour les équipages.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc.... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK).

6.2 P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A. (6.2.)

6.2.6 P

Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le Vendredi 28 novembre 2014 (sous réserve des conditions météo). Le rendez-vous est à :

Piste d'Aviation, Route de Coudres à Saint-André-de-L'Eure (Départ à 09h00)
Seuls les pilotes et les copilotes y seront autorisés.

Chaque équipage recevra avec la remise des road book des badges qu'il devra garder la durée des reconnaissances en convoi. Seuls les porteurs de ces badges seront autorisés à reconnaître les spéciales. Des contrôles seront effectués.

Infractions aux règles des reconnaissances :

1^{ère} infraction : 5 minutes et 160 €

2^{ème} infraction dans les 12 mois : Interdiction de prendre le départ...

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11 P Les signes distinctifs sont :

- Chefs de poste : chasuble jaune fluo et badge indiquant la fonction.
- Commissaires de Route : chasuble jaune fluo et badge indiquant la fonction
- Organisateurs techniques : chasuble rouge fluo et badge indiquant la fonction

7.3.13 P :

- Retard au CH : 10'' par minute ou fraction de minute.
- Avance au CH : 1' par minute ou fraction de minute.

Le pointage en avance n'est autorisé qu'à la fin d'une étape.

7.5 P ÉPREUVES SPECIALES (E.S.)

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A..

En cas de blocage d'un concurrent dans une épreuve spéciale, application de la réglementation rallye 2014 F.F.S.A. (7.5.16)

7.5.17.1 P ABANDONS

Tout concurrent abandonnant sur les secteurs de liaison ou dans une ES. doit le signaler au PC. tel: 06 83 79 20 06. (DC.), numéro communiqué et collé sur le tableau de bord des voitures lors des vérifications.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des Rallyes F.F.S.A.

Délai : 0H30

Cautions de réclamation : 690 €

Cautions d'appel : 3300 €

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX

REMISE DES PRIX

Elle se déroulera le dimanche 30 novembre 2014 à 18h30 Salle du Clos Mulot à Saint-André-de-L'eure

	Championnat de France Groupes T1A(1/2/3)	Challenge 2RM Groupes T1B	Trophée Rallye 4x4 Groupes T2/2B/2B+	Classes T1A(1/2/3)
1 ^{er}	700,00 €	600,00 €	500,00 €	100,00 €
2 ^{ème}	550,00 €	450,00 €	400,00 €	70,00 €
3 ^{ème}	350,00 €	300,00 €	300,00 €	50,00 €
4 ^{ème}	250,00 €	250,00 €	200,00 €	
5 ^{ème}	150,00 €	100,00 €	100,00 €	

Hors Scratch	Groupe T1A4
1 ^{er}	200,00€
2 ^{ème}	100,00€

SSV	Groupe T1A5
1 ^{er}	300,00€
2 ^{ème}	200,00€
3 ^{ème}	100,00€

Les primes d'arrivée CHAMPIONNAT DE FRANCE, CHALLENGE 2RM, TROPHEE RALLYE 4X4, et classe ne sont pas cumulables, il sera attribué la prime la plus élevée.

-Les primes de groupe et de classe seront distribuées s'il y a au moins 3 partants dans le groupe ou dans la classe.

-Les primes de classe ne seront attribuées qu'aux T1A1, T1A2, T1A3.

-Les primes et coupes non retirées lors de la remise des prix seront perdues si l'équipage n'est pas dûment représenté.

COUPES :

- Une coupe aux 12 premiers du classement scratch.
- Une coupe au premier de chaque groupe.
- Une coupe au premier de chaque classe.
- Une coupe au premier équipage féminin.
- Une coupe au 1^{er} équipage étranger
- Une coupe pour chaque équipe de Commissaires. Celles-ci seront attribuées par tirage au sort.

